

---

**Conseil Municipal du 24 janvier 2023**  
**Procès-Verbal**

---

**Convocation** : le 17 janvier 2023

Le Conseil Municipal de Burdignin a été convoqué pour **le lundi 24 janvier 2023 à 19h00**

**Ordre du Jour :**

- ✧ Désignation du secrétaire de séance
- ✧ Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2022
- ✧ Délibération sur la ré-adhésion au service de médecine préventive
- ✧ Questions et informations diverses

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le lundi 24 janvier 2023, à 19H00, sous la présidence de M. Pierre Chautemps, Maire de Burdignin.

**Etaient présents** : Annie Bel, David Frapsauce, Marianne Carrier, Alexandre Rosay, Mikaël Desalmand, Katia Dupraz, Philippe Donche, Carole Venant, Christian Nambride, Hélène Duvillard.

**Absents excusés** : Christine Bilioux, Erick Dupuit, J-Philippe Thévenod, Stéphanie Falcone (a donné procuration à Katia Dupraz)

\*\*\*\*\*

- ✧ **Désignation du secrétaire de séance**

*Hélène Duvillard est nommée secrétaire de séance*

- ✧ **Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2022**

*Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé par tous les conseillers présents sauf Katia Dupraz.*

- ✧ **Délibération sur la ré-adhésion au service de médecine préventive**

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour renouveler l'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive auprès du Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour les agents de la collectivité et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

- ✧ **Questions et informations diverses**

**Intervention du représentant de l'ONF pour l'entretien des bois de la commune**

- Présentation des travaux et projets pour l'année 2023 :
  - Plantation sur des coupes réalisées les années précédentes,
  - Entretien courant avec un tournus des parcelles sur plusieurs années. Travaux divers d'entretien sur la route forestière : récurage de passage d'eau, des talus et fossés (voir avec employé communal)
  - Retirer les gaines des Mélèzes
  - Panneau d'interdiction du feu vers la Tattaz, panneau d'interdiction de circulation sur la route forestière,
  - Entretien de l'abatage de bois abîmés le long des sentiers,
  - Destruction de circuit VTT sauvage.

**Secours Incendie**

La commune a besoin d'un référent de secours incendie qui est obligatoire. Le Maire se charge de cette responsabilité.